

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2239

22 août 2014

### SOMMAIRE

<b>4SQ International Société Anonyme</b> . . . . .	<b>107462</b>	<b>Chabrun Investissements S.A.</b> . . . . .	<b>107429</b>
<b>Agence d'assurances Antony, Korac &amp; Vogel S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107432</b>	<b>Chunko S.A.</b> . . . . .	<b>107427</b>
<b>Agence d'assurances Korac &amp; Vogel S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107432</b>	<b>Codelem Investissements S.A.</b> . . . . .	<b>107429</b>
<b>Allegro GP S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107426</b>	<b>Covéa Lux</b> . . . . .	<b>107461</b>
<b>Allianz Finance V Luxembourg S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107435</b>	<b>Diners Club Beneflux S.A.</b> . . . . .	<b>107435</b>
<b>Almacantar Blackfriars S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107431</b>	<b>Dre Holdings S.C.A.</b> . . . . .	<b>107437</b>
<b>Almacantar Kingsway S. à r.l.</b> . . . . .	<b>107434</b>	<b>EAV Lux S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107430</b>
<b>Almacantar Shaftesbury S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107428</b>	<b>Electricité Samir &amp; Jorge S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107435</b>
<b>Almack II Unleveraged SA</b> . . . . .	<b>107432</b>	<b>Emma (BC) Holdings S.C.A.</b> . . . . .	<b>107432</b>
<b>Ambassador TE, Ambassador TX, WB Ambassador Holdings S.e.n.c.</b> . . . . .	<b>107428</b>	<b>Enthopar S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107436</b>
<b>Arcam SICAV</b> . . . . .	<b>107428</b>	<b>Etablissement Massen S.A.</b> . . . . .	<b>107430</b>
<b>Ardent Mills S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107450</b>	<b>European Solar Opportunities II</b> . . . . .	<b>107436</b>
<b>Art d'Eau Lux S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107427</b>	<b>European Value Partners</b> . . . . .	<b>107432</b>
<b>Brenntag-Interfer (BC)</b> . . . . .	<b>107430</b>	<b>Exclusive Real Estate S.A.</b> . . . . .	<b>107436</b>
<b>Brenntag Luxco</b> . . . . .	<b>107427</b>	<b>Fonsicar Managers S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107450</b>
<b>Buyse &amp; Partners Private Investments Fund GP, S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107426</b>	<b>HM Luxembourg</b> . . . . .	<b>107450</b>
<b>Cabalon Investments Holding S.A.</b> . . . . .	<b>107431</b>	<b>Madison Point Holdings S.à r.l.</b> . . . . .	<b>107462</b>
<b>Caves Bernard-Massard</b> . . . . .	<b>107434</b>	<b>TR &amp; Associés</b> . . . . .	<b>107433</b>
<b>Cegu S.A.</b> . . . . .	<b>107431</b>	<b>TR &amp; Associés</b> . . . . .	<b>107433</b>
<b>Celtica Investissements S.A.</b> . . . . .	<b>107426</b>	<b>Unternehmensgruppe Theo Müller</b> . . . . .	<b>107433</b>
<b>Cem International S.A.</b> . . . . .	<b>107429</b>	<b>Vandemoortele International Finance S.A.</b> . . . . .	<b>107450</b>
		<b>Vandemoortele International Finance S.A.</b> . . . . .	<b>107434</b>

**Celtica Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 64.906.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2014*

- la cooptation de Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 en remplacement de Monsieur Alain VASSEUR démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015

- La démission de la société TRIPLE A CONSULTING de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée. La société HIFIN S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Certifié sincère et conforme

*Pour Celtica Investissements S.A.*

Référence de publication: 2014083604/16.

(140099621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Allegro GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 181.708.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft vom 15. Januar 2014*

Aus dem Protokoll der Sitzung der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft vom 15. Januar 2014 geht Folgendes hervor:

1. Die Gesellschaft mandatiert Ernst&Young, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, als unabhängigen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit Wirkung vom 13. November 2013. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Juni 2014.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014083454/17.

(140099279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Buyse & Partners Private Investments Fund GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.012.

—  
*Cession de parts sociales*

En vertu d'une convention de cession de parts sociales datée du 31 mars 2014, la société LEROFIN, ayant son siège social au 25, Nazarethstraat, B-9840 De Pinte a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société d'une manière suivante:

- 2.000 parts sociales d'une valeur de un euros chacune, à la société BUYSE & PARTNERS INVEST, ayant son siège social au 3, Esmoreitlaan, B-2050 Antwerpen;

- 625 parts sociales d'une valeur de un euros chacune, à la société LEGAL POINT, ayant son siège social au 76, Van Peborghlei, B-2640 Mortsel

Ainsi les parts de la société Buyse & Partners Private Investments Fund GP, S.à.r.l. sont réparties de la manière suivante:

- la société BUYSE & PARTNERS INVEST: 8.125 parts

- la société LEGAL POINT: 4.375 parts

*Pour la société*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2014083542/21.

(140099327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Chunko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.080.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 mai 2014*

- les mandats d'Administrateur de Madame Natalia VENTURINI, Madame Fantine JEANNON et Monsieur Renaud LEONARD, tous trois employés privés, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086, sont reconduits pour une période de six.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2020.

- le mandat de Commissaire de FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une période de six. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014083619/16.

(140099184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Brenntag Luxco, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 3.354.800,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 97.313.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions écrites des associés de la Société datées du 10 Juin 2014*

Les associés de la société ont pris connaissance du rapport de commissaire à la liquidation et l'ont approuvé.

Les associés de la société ont décidé de clôturer la liquidation de la société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de la présente mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juin 2014.

Référence de publication: 2014083538/17.

(140099140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Art d'Eau Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 168.443.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à la convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 24/03/2014 et acceptée par les gérants au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «ART D'EAU LUX S.à r.l.» est désormais réparti comme suit:

Monsieur Alexandru Eugen Mihail Marie Toni OANCEA, né le 6 juillet 1972 à Saint-Trond (B) et demeurant à L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss . . . . .	24
Madame Elien VAES, née le 09/12/1989 à Saint-Trond (B) et demeurant à B- 3800 Sint-Truiden, Aalsterweg 54 . . . . .	26
Monsieur David HOLIVIERS, né le 30 août 1972 à Saint-Trond (B) et demeurant à L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Weiswampach, le 24/03/2014.

Pour extrait sincère et conforme

Les associés

Référence de publication: 2014083517/21.

(140099538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Almacantar Shaftesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 53.675.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.446.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Almacantar, Société anonyme, associé unique de la société, tenue à Luxembourg en date du 12 mai 2014*

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Mike HUSSEY en qualité de gérant et de nommer, en remplacement de celui-ci, M. Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pecs III, Hongrie, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouvel gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083461/14.

(140098746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Ambassador TE, Ambassador TX, WB Ambassador Holdings S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.870.

—  
Le gérant de la Société, WB Ambassador Holdings S.à r.l., a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Christina Horf.

Référence de publication: 2014083466/17.

(140099076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Arcam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 176.839.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 25 avril 2014 («l'Assemblée Générale») a pris acte de la démission de Monsieur Arnaud Bouteiller, en date du 2 décembre 2013.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle Via L. Zuccoli 19, CH-6900 Paradiso - Lugano, Suisse;

- Monsieur Patrick Coggi, Administrateur, avec adresse professionnelle, 8, Piazza Manzoni - 6901 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise suivant:

- Deloitte Audit S.à r.l., réviseur d'entreprise, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

*Pour Arcam SICAV*

Référence de publication: 2014083509/23.

(140099511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Cem International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.222.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 que:

Madame Everdina Poell-Adriaanse, né le 2 août 1956 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant à Knuvelderlaan 40, 5611 LW Eindhoven (Pays-Bas) a été nommée administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014083605/14.

(140099197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Chabrun Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.913.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 juin 2014 que:

Madame Laurence BARDELLI a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Laurence BARDELLI.

Madame Elena LATORRE a repris le mandat de son prédécesseur.

Il est également à noter que dorénavant, Madame Valérie WESQUY née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014083608/17.

(140099646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Codelem Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 108.069.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 13 juin 2014.*

Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société le 13 juin 2014, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2015 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Eric BIREN, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; et
- Madame Marie-Rose LUGLI, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg.

2. réélire Madame Monique Tommasini, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2015 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014083573/23.

(140098763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Brenntag-Interfer (BC), Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 3.055.306,25.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.315.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions écrites des associés de la Société datées du 16 Juin 2014*

Les associés de la société ont pris connaissance du rapport de commissaire à la liquidation et l'ont approuvé.

Les associés de la société ont décidé de clôturer la liquidation de la société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de la présente mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014083539/17.

(140099470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**EAV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.016.269,94.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.767.

—  
**EXTRAIT**

En date du 21 mai 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman et Monsieur Wim Rits, en tant que gérants B, est accepté avec effet immédiat.

- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014083680/18.

(140099175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Etablissement Massen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 94.990.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 14. Mai 2013*

Es wurde beschlossen, die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2019 zu verlängern, und zwar

- Herr Arsène LAPLUME, Privatbeamter, wohnhaft in L - 9907 Troisvierges, Rue des Champs 5, Verwaltungsratsmitglied, Delegierter des Verwaltungsrates;

- Frau Josée MASSEN, Privatbeamte, wohnhaft in L - 9907 Troisvierges, Rue des Champs 11, Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Fernand MASSEN, Privatbeamter, wohnhaft in L - 9992 Weiswampach, Cité Graït 17, Verwaltungsratsmitglied;

- FN - Services S.à r.l. mit Sitz in L - 9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, Kommissar.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, den 2. August 2013.

Für ETABLISSEMENT MASSEN S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014083697/19.

(140099638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Almacantar Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.105.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Almacantar, Société anonyme, associé unique de la société, tenue à Luxembourg en date du 12 mai 2014*

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Michael HUSSEY en qualité de gérant et de nommer, en remplacement de celui-ci, M. Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pecs III, Hongrie, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouvel gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083459/14.

(140098756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Cegu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.129.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2014 à 10.30 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Dirk EELBODE, Joseph WINANDY et Koen LOZIE, Administrateurs ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31.12.2014.

Pour copie certifiée conforme

D. Eelbode / J. Winandy

Président / Administrateur

Référence de publication: 2014083602/15.

(140099416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 109.396.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 30.05.2014*

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Madame Magali Fétique, administrateur, née le 1<sup>er</sup> février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Les actionnaires nomment comme administrateur:

- Monsieur Marta Basso, administrateur, née le 30 January 1984 à Padova (Italy), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg. Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, administrateur, né le 14 March 1973, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Les actionnaires nomment comme administrateur:

- Monsieur Massimo Raschella, administrateur, né le 16 Avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg. Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

La nouvelle adresse du Commissaire aux comptes, Veridice Sarl, est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour CABALON INVESTMENTS HOLDING SA

Référence de publication: 2014083595/25.

(140099198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Agence d'assurances Korac & Vogel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l.).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 112.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La gérance*

Référence de publication: 2014084295/10.

(140100451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Almack II Unleveraged SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 137.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014084307/11.

(140100150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Emma (BC) Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 158.835.

*Extrait des résolutions écrites du conseil d'administration de l'actionnaire commandité de la Société datées du 13 juin 2014*

Le conseil d'administration de l'actionnaire commandité de la Société a décidé de nommer Aurélien Vasseur dont l'adresse professionnelle se situe 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel comme représentant permanent de l'actionnaire commandité de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emma (BC) Holdings S.C.A.

Référence de publication: 2014083664/13.

(140099339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**European Value Partners, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.539.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 131.944.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration de la Société en date du 22 mai 2014*

En date du 22 mai 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société:

- Monsieur Léon Kirch, né le 16 décembre 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet du 22 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019; et

- Monsieur Matthias Schmitz, né le 2 août 1976 à Sarrebruck, Allemagne, résidant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet du 22 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014083704/20.

(140099152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**TR & Associés, Société Anonyme.**

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.  
R.C.S. Luxembourg B 140.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085044/9.

(140100401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Unternehmensgruppe Theo Müller, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 163.375.

*Auszug aus dem Beschluss des Alleingesellschafters vom 22. Mai 2014*

Der Alleingesellschafter beschließt, Herrn Hans Huïstra, geboren am 14. April 1968 in Haskerland/ Niederlande, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft abzugeben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Juni 2014.

Für gleichlautenden Auszug

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014085054/16.

(140099947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**TR & Associés, Société Anonyme.**

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.  
R.C.S. Luxembourg B 140.205.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 mai 2011*

- Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer administrateur pour une durée de trois ans:

Jean-Louis TREMONG

3, rue Jos Sunnen

L-5855 Hesperange

Jean-Jacques RAUCHS

9, rue de Mersch

L-7470 Saeul

Joël THYS

19, rue des Sources

L-6579 Rospport

Leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille quatorze.

- Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer administrateur-délégué pour une durée de trois ans:

Jean-Louis TREMONG

3, rue Jos Sunnen

L-5855 Hesperange

Jean-Jacques RAUCHS

9, rue de Mersch

L-7470 Saeul

Leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille quatorze.

Luxemburg, le 17 juin 2014.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2014085043/29.

(140100400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Almacantar Kingsway S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 13.000.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Almacantar, Société anonyme, associé unique de la société, tenue à Luxembourg en date du 12 mai 2014*

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Michael HUSSEY en qualité de gérant et de nommer, en remplacement de celui-ci, M. Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pecs III, Hongrie, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouvel gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083460/14.

(140098754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Caves Bernard-Massard, Société Anonyme.**

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 4.057.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2013*

Par décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2010 les mandats suivants ont été prorogés:

- Celui de Madame Françoise CLASEN, née le 27.3.1955 à Luxembourg, demeurant 25, rue du Faubourg Poissonnière, F-75009 Paris, comme Administrateur jusqu'en 2019
- Celui du réviseur d'entreprise, la société PricewaterhouseCoopers, demeurant 400, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, jusqu'en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083567/14.

(140099167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.563.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 tenue en date du 12 juin 2014 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs pour une durée de trois ans, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Dirk DUREZ, né le 10 juin 1955 à Geraardsbergen (Belgique), demeurant au 86 A, Haeyershoek, B-9660 Brakel (Belgique)
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Monsieur Jean VANDEMOORTELE ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat en qualité d'Administrateur de la société, l'Assemblée Générale décide de l'élection, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017 de:

- Monsieur Jan GESQUIÈRE, né le 16 avril 1961 à Wevelgem (Belgique), demeurant au 10, Brakelmeersstraat, B-9830 Sint-Martens-Latem (Belgique) (Belgique).

Le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS Luxembourg S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, n'étant pas reconduit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'élire en son remplacement, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015:

- DELOITTE Audit, sise au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014085067/26.

(140099661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Electricité Samir & Jorge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4571 Obercorn, 48, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.134.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084525/10.

(140100542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Diners Club Beneflux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.270.

Il résulte de la résolution circulaire de l'actionnaire unique datée du 13 juin 2014 de la Société, que Monsieur Willem STOLWJIK, et Madame Dorothee CIOLINO ont démissionné de leur mandat d'administrateur au sein de la société à compter du 12 juin 2014.

A Luxembourg, le 16 juin 2014.

*Pour l'actionnaire unique*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014083642/13.

(140099457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Allianz Finance V Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.057.

**AUSZUG**

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 26. Mai 2014 zwischen der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 173.711.148,60 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 128.975 als Verkäufer (der Verkäufer) und der Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 50.000 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 112.841 als Käufer (der Käufer), in Anwesenheit der Allianz Finance V Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 50.000, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 151.057 (die Gesellschaft), geht hervor, dass der Verkäufer das Volleigentum an 5.000.000 gleichwertigen Anteilen an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 0,01 mit Wirkung zum 26. Mai 2014, an den Käufer übertragen hat:

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft folgende Anteilsverhältnisse:

Gesellschaft	Anzahl der gehaltenen Anteile
Allianz Investments Luxembourg S.à r.l. ....	5.000.000
TOTAL .....	5.000.000

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014083455/31.

(140099387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.078.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 mai 2014*

*Cinquième résolution:*

L'Associé unique décide de transférer le société social de la société du 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTHOPAR S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014084529/15.

(140100467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**European Solar Opportunities II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.914.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 12 juin 2014, ont pris note de la démission de Monsieur Richard CRAWFORD de ses fonctions de gérant de la société et ont nommé comme nouveau gérant, avec effet immédiat:

- Monsieur Giulio BELLIZIA, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni,

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

*Pour EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITES II*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014084547/17.

(140100709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Exclusive Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.430.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 11 juin 2014 à 12.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

Mme. Angelina Scarcelli, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Federico Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2014084550/22.

(140100437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Dre Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 187.917.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary with offices in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

1. DRE Acquisitions S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500.-and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

2. DRE (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500.-and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

each represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they establish as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed among DRE (GP) S.à r.l., sole general partner (associé commandité) who is also the manager of the Company (the "Managing Shareholder"), and DRE Acquisitions S.à r.l. the holder of ordinary shares (the "Limited Shareholder", and collectively with the Managing Shareholder, the Shareholders), a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name DRE Holdings S.C.A. (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, ordinary shares, preference shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other

company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of one hundred (100) management share (the "Management Shares") and three millions ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), all in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, subscribed and fully paid-up.

5.2 In addition to the share capital, a premium account may be opened, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, or make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

5.3 The Company shall have an authorised share capital, of fifty-five million euro (EUR 55,000,000.-) (the "Authorised Share Capital") by the creation and issuance of five billion four hundred ninety-six million nine hundred thousand (5,496,900,000) Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Within the limits of the Authorised Share Capital, the Managing Shareholder is hereby authorised to issue further Ordinary Shares, in one or several successive tranches against payment in cash or in kind, with or without an issue premium and without the shareholders having a preferential subscription right in accordance with the terms and conditions set out below.

5.4. The subscribed share capital and the Authorised Share Capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in compliance with the requirements established in the Law for an amendment of the Articles.

5.5. Subject to the provisions of the Law, each of the existing Shareholders shall have a preferential right of subscription in case of issuance of new Shares in exchange for contributions in cash. The preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the capital represented by their Shares. The existing shareholders shall not benefit from a preferential subscription right in case of issue of new Shares by the Company in exchange for a contribution in kind.

5.6. The preferential subscription right may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in accordance with these Articles.

The preferential subscription right may also be limited or cancelled by the Managing Shareholder (i) in the event that the general meeting of shareholders delegates to the Managing Shareholder the power to issue Shares and to limit or cancel the preferential subscription right in connection with an issuance of shares, such authorisation to be for no more than five years, as well as (ii) pursuant to the authorisation conferred by Section 5.7 hereinafter.

5.7. The Managing Shareholder may increase the share capital on one or more occasions within the limits of the Authorised Share Capital. The Managing Shareholder is authorized to determine the conditions of any increase in the Authorized Share Capital, which may be carried out by contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new Shares, or in connection with the issue of senior or subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for Shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or in connection with the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for Shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, Shares.

The Managing Shareholder is authorized to set the subscription price provided that the Shares shall not be issued at a price below par value, if any, with or without issue premium, the date from which the Shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, redemption, interest rates, currency conversion rates and exchange rates of the financial instruments described in this Section 5.7 as well as the other terms and conditions of such financial instruments, including as to their subscription, issue and payment.

In connection with an issuance of Shares, the Managing Shareholder is authorised to limit or cancel the preferential subscription right of existing shareholders otherwise applicable to such issuance. This authorisation shall be valid for a

period of five years starting on the date of the incorporation of the Company and may be extended by the general meeting of shareholders of the Company to the extent permitted by the Law.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are and will remain in registered form (Actions nominatives).

6.2. The Ordinary Shares

(a) Description. All Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Ordinary Shares. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced and the share capital of the Company is reduced accordingly in accordance with article 5.3. of these Articles.

(b) Voting Rights. Each Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.3. The Management Share(s)

(a) Description. All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.4 A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Limitations on Transfer. Prior to the tenth anniversary of the date of incorporation, the Shareholders of the Company may not validly transfer the Ordinary Shares issued by the Company without the prior written approval of the Managing Shareholder or unless otherwise permitted pursuant to this Article 6 or pursuant to any Shareholders agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders.

6.7 Transfer. For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue propriété», «usufruit» or any rights of the Ordinary Shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a Shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the Ordinary Shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership.

6.8 Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Ordinary Shares in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Ordinary Shares as the owner of such Ordinary Shares for any purpose.

6.9 Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.10 The Company may redeem its own Ordinary Shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Management of the Company.**

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the Managing Shareholder.

7.4 The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Shareholders, acting individually or jointly.

7.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 8. Liability.**

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managing Shareholder and other proxy holders or agents of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any Action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 9. Powers and voting rights.**

9.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

9.3 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

#### **Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.2, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to article 9.2 of these Articles.

10.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

## V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits - Audit

### Art. 11. Supervisory Board.

11.1 The supervision of the Company including particularly its books and accounts shall be entrusted to a supervisory board comprising at least three members (the Supervisory Board) who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. They will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

11.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

11.4 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any Actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the Managing Shareholder.

11.5 The Supervisory Board shall meet upon call by the Managing Shareholder or by any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

11.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another member as his proxy. A member may also appoint another member as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

11.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

11.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any Actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

### Art. 12. Accounting Year and annual general meeting.

12.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager (s), and auditor(s) of the Company.

12.3 The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

12.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at

10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Managing Shareholder.

13.4 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art 14. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, supervision of the Company's operations shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, their remuneration and the duration of their term of office, which may not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and can be removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Ordinary Shares held by each Shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

**Art. 16. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

These Articles have been drawn up by the abovementioned parties in appearance, which has/have subscribed to the following number of shares and paid in cash the amounts mentioned below:

Name of Shareholder	Number of shares	Subscribed Capital	Paid-in (EUR)
DRE Acquisitions S.à r.l., aforementioned . . . . .	30,099,90	30,999	30,999.-
	0		
DRE (GP) S.à r.l., aforementioned . . . . .	100	1	1.-
Total: . . . . .	3,100,000	31,000	31,000.-

Proof of payment has been provided to the undersigned notary, who states that the conditions set forth in Article 26 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

#### *Transitional Provisions*

The first financial year will begin on today's date and will end on 31 December 2014. The first annual general meeting will thus be held in 2015.

### Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholders, representing the Company's entire subscribed capital, immediately hold an extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. Resolved that the following company shall be the unlimited shareholder and manager of the Company for an unlimited period of time:

- DRE (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500.- and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mr Malcolm Lindsay Wilson, born in Nairobi, Kenya on 10 April 1957, with professional address at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved to appoint the following as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agree) of the Company for a term ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

- PricewaterhouseCoopers, a company with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B 65477.

3. The registered office will be located at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned proxy holder of the appearing parties, this instrument has been drawn up in both English and French. At the request of the same proxy holder, in the event of a discrepancy between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

1. DRE Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec un capital social de EUR 12.500 et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

2. DRE (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec un capital social de EUR 12.500 et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

chacune représentée par Mme Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

### I. Nom - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre DRE (GP) S.à r.l., l'associé commandité unique qui est également le gérant de la Société ("Actionnaire-Gérant-Commandité"), et DRE Acquisitions S.à r.l., le détenteur d'actions ordinaires ("Actionnaire Commanditaire"), et ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les "Actionnaires") une société en commandite par actions sous la dénomination de DRE Holdings S.C.A. (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, des actions ordinaires, des actions préférentielles et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

## **II. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) Actions de commandité (les "Actions de Commandité") et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, souscrites et entièrement libérées.

5.2 En plus du capital social émis, la Société peut établir un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de primes d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute action que la Société peut racheter de son/ses actionnaire(s), afin de compenser toute perte nette réalisée, afin de procéder à la distribution à/aux actionnaire(s) sous la forme d'un dividende ou afin d'allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 La Société aura un capital social autorisé de cinquante-cinq millions d'euros (EUR 55.000.000,-) (le "Capital Social Autorisé") par la création et l'émission de cinq milliards quatre cent quatre-vingt-seize millions neuf cent mille (5.496.900.000) Actions Ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Dans les limites du Capital Social Autorisé, l'Actionnaire-Gérant-Commandité est autorisé par les présentes, à émettre de nouvelles Actions Ordinaires, en une ou plusieurs tranches successives contre paiement en espèces ou en nature, avec ou sans prime d'émission et sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel conformément aux conditions prévues ci-dessous.

5.4 Le capital social souscrit et le Capital Social Autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société prise conformément aux exigences établies dans la Loi concernant la modification des Statuts.

5.5 Sous réserve des dispositions de la Loi, chaque Actionnaire devra avoir un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles Actions et ce en cas d'apport en numéraire. Ce droit préférentiel de souscription sera proportionnel à la part du capital que représentent les Actions détenues par l'Actionnaire. Les actionnaires ne peuvent bénéficier d'un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles Actions par la Société en échange d'un apport en nature.

5.6. Le droit de souscription préférentiel peut être limité ou annulé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux Statuts.

L'Actionnaire-Gérant-Commandité peut aussi limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires (i) au cas où l'assemblée générale des actionnaires délègue à l'Actionnaire-Gérant-Commandité le pouvoir d'émettre des Actions et de limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel pour une période ne dépassant pas cinq ans, ainsi que (ii) conformément à l'autorisation conféré par le paragraphe 5.7 ci-après.

5.7. L'Actionnaire-Gérant-Commandité peut augmenter le capital social en une ou plusieurs fois dans les limites du Capital Social Autorisé. L'Actionnaire-Gérant-Commandité est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation du Capital Social Autorisé, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles Actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (déterminées dans les conditions de l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des Actions, ou par l'émission de warrants ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des Actions.

Sous réserve, le cas échéant, que les Actions ne soient pas émises à un prix en dessous de leur pair comptable, l'Actionnaire-Gérant-Commandité est autorisé à fixer le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les Actions ou tout autre instrument financier portera des droits et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange, de tels instruments financiers décrits à le paragraphe 5.7, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers y compris quant à leur souscription, émission et paiement.

Lors d'une émission d'Actions, l'Actionnaire-Gérant-Commandité est autorisé à limiter ou à annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, lequel leur est autrement reconnu. L'autorisation ci-dessus sera valable pour une période de cinq ans à compter de la constitution de la Société et cette autorisation pourra être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans les limites prévues par la Loi.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions sont et resteront des Actions nominatives.

6.2. Les Actions Ordinaires.

(a) Description: Toutes les Actions Ordinaires seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire-Gérant-Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des Actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires émises sera réduit et le capital social de la Société sera réduit en conséquence en vertu de l'article 5.3. des Statuts.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les Actionnaires ont le droit de voter.

6.3. Les Action(s) de l'Actionnaire-Gérant-Commandité.

(a) Description. Toutes les Action(s) de l'Actionnaire-Gérant-Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Action(s) de Commandité.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.4. Un registre des Actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.5. Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.6. Limitations de Transfert. Avant le dixième anniversaire de la date de constitution de la Société, les Actionnaires ne pourront pas valablement transférer les Actions Ordinaires émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable du Commandité de la Société, sauf stipulation contraire prévue au présent article 6 ou tout contrat conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.7. Transfert. Pour les besoins de cet Article, «Transfert» ou «transfert» signifie toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue-propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux Actions Ordinaires émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les Actions Ordinaires, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété.

6.8. Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de toute Action Ordinaire en violation d'une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de ces Actions Ordinaires pour quelques motifs que ce soit.

6.9. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action Ordinaire est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.10. La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites fixées par la Loi.

## II. Gestion - Représentation

### Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

### Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

## IV. Assemblées générales des associés

### Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

9.3. Les résolutions des Actionnaires sont adoptées aux assemblées générales.

9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à son Actionnariat. Chaque Action donne droit à un vote.

### Art. 10. Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présent Statuts.

10.2. Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter d'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7 Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.2, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.2. des présents Statuts.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et propriétaires d'obligations.

## **V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Audit**

### **Art. 11. Conseil de Surveillance.**

11.1. La supervision de la Société comprenant en particulier ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

11.2. Le Conseil de Surveillance devra nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.3. Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

11.4. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur toutes les questions que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les initiatives de l'Associé-Gérant-Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

11.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé-Gérant-Commandité ou par un de ses membres.

11.6. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

11.7. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

11.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Un membre peut également nommer un autre membre comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

11.9. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.11. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un

document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.12. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.13. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes Actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

#### **Art. 12. Exercice social et assemblée générale annuelle.**

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

12.3. L'Associé-Gérant-Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

12.4. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le troisième lundi de juin de chaque année à 10h00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.5. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Art. 13. Affectation des bénéfices.**

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.4. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 14. Audit.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par chaque Associé dans la Société.

## VI. Disposition générale

**Art. 16. Disposition générale.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les ont intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre d'actions	Capital souscrit	Montant libéré (EUR)
DRE Acquisitions S.à r.l., mentionné ci-dessus . . . . .	3.099.900	30.999	30.999,-
DRE (GP) S.à r.l., mentionné ci-dessus . . . . .	100	1	1,-
Total: . . . . .	3.100.000	31.000	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2015.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et ont adopté les résolutions suivantes:

1) La société suivante sera l'associé commandité unique et le gérant de la Société pour une durée illimitée:

- DRE (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec un capital social de EUR 12.500,- et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg représenté par M. Malcolm Lindsay Wilson, né à Nairobi, Kenya le 10 avril 1957, ayant son adresse professionnelle à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

2) Nomination du réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu en 2015:

- PricewaterhouseCoopers, une société coopérative ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 65477.

3) Fixation du siège social de la Société à Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/22897. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014087625/727.

(140103757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

**Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085066/9.

(140099629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Fonsicar Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.726.

*Extrait de la réunion du conseil de gérance tenue le 13 juin 2014 à Luxembourg*

*Résolution:*

Les gérants décident à l'unanimité de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2014 le siège social de la société du 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fonsicar Managers Sàrl  
Société à responsabilité limitée  
Signatures

Référence de publication: 2014083726/15.

(140098691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Ardent Mills S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HM Luxembourg).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 175.605.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1) Cargill, Incorporated, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, United States of America, under registration number 0286124, being the holder of seventy-six million four hundred sixty thousand eight hundred eighty-five (76,460,885) class A shares in the Company (as defined below);

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minneapolis (Minnesota), on May 20, 2014 and

2) CHS Inc., a cooperative corporation existing under the laws of the State of Minnesota, having its registered office at 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, Minnesota 55077, being the holder of twenty-four million one hundred forty-five thousand five hundred forty-three (24,145,543) class B shares in the Company (as defined below);

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, previously named, by virtue of a proxy, given in St Paul (Minnesota), on May 20, 2014.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of HM Luxembourg (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175.605 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on February 21, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 878 on April 12, 2013. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 28, 2014, not yet published.

The appearing parties representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Acceptance of ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, whose registration number with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, as new shareholder of the Company.

2. Creation of a new class of shares of the Company to be named "class C shares".

3. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred million six hundred six thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD100,606,428) up to two hundred nine million six hundred eighty-four thousand eight hundred eighty-four United States Dollars (USD209,684,884) through the issue of one hundred nine million seventy-eight thousand four hundred fifty-six (109,078,456) class C shares with a nominal value of one United States Dollar (USD1) each..

4. Change of the Company's name to Ardent Mills S.à r.l.

5. Full amendment and restatement of the articles of association.

6. Appointment of Mr Fabrice Michel Gilles Mas and Ms Martha Sofia Caballero Elizondo as C managers of the Company.

7. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 as amended, the general meeting of shareholders accepts ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, whose registration number with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, as new shareholder of the Company.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders decides to create a new class of shares of the Company to be named "class C shares".

*Third resolution*

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred nine million seventy-eight thousand four hundred fifty-six United State Dollars (USD 109,078,456) so as to raise it from its current amount of one hundred million six hundred six thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD 100,606,428) up to two hundred nine million six hundred eighty-four thousand eight hundred eighty-four United States Dollars (USD 209,684,884) through the issue of one hundred nine million seventy-eight thousand four hundred fifty-six (109,078,456) class C shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD1) each.

The one hundred nine million seventy-eight thousand four hundred fifty-six (109,078,456) new class C shares issued have been subscribed and fully paid up by ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., aforementioned, for the price of two hundred six million three hundred thirty-six thousand one hundred ninety-nine United States Dollars (USD206,336,199) by a contribution in kind consisting of eighteen thousand (18,000) shares of ConAgra Netherlands Holdings B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, with office address at Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands and registered with the Commercial Register of the Netherlands Chamber of Commerce under number 24304096, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Proof of the existence and the value of the contribution made by ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., aforementioned, has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of two hundred six million three hundred thirty-six thousand one hundred ninety-nine United States Dollars (USD206,336,199) consists of one hundred nine million seventy-eight thousand four hundred fifty-six United State Dollars (USD109,078,456) for the share capital and ninety-seven million two hundred fifty-seven thousand seven hundred forty-three United States Dollars (USD97,257,743) for the share premium.

Then ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., aforementioned, here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on May 20, 2014 joins the general meeting of shareholders of the Company and resolves together with the other shareholders on the subsequent items of the agenda.

The said proxy initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders decides to change the name of the Company to “Ardent Mills S.à r.l.”.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders decides to fully amend and restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Ardent Mills S.à r.l.(hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association and by any shareholders’ agreements which may from time to time exist between the shareholders and/or affiliates thereof, as any such agreement may from time to time be amended or replaced (the “Shareholders’ Agreements”).

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies which are directly or indirectly active in the Company Business (as defined hereinafter) and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security (including the pledge of securities), grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a unanimous resolution of the shareholders.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Shares and Share Capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at two hundred nine million six hundred eighty-four thousand eight hundred eighty-four United States Dollars (USD209,684,884), represented by seventy-six million four hundred sixty thousand eight hundred eighty-five (76,460,885) class A shares (the “Class A Shares”, the holders thereof being referred to as “A Shareholders”) with a nominal value of one United States Dollars (USD1) each and by twenty-four million one hundred forty-five thousand five hundred forty-three (24,145,543) class B shares (the “Class B Shares”, the holders thereof being referred to as “B Shareholders”) with a nominal value of one United States Dollars (USD1) each, and by one hundred nine million seventy-eight thousand four hundred fifty-six (109,078,456) class C shares (the “Class C Shares”, the holders thereof being referred to as “C Shareholders”) with a nominal value of one United States Dollar (USD1) each.

5.2 Any reference made hereinafter to the “shares” shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares and/or the Class C Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the “shareholders” of the Company.

5.3 Subject to the provisions of any Shareholders’ Agreements, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital. In

the case of an increase of the share capital, the shareholders shall have a pre-emptive subscription right in the proportion of their prior shareholding in the Company. The shareholders may waive such pre-emptive subscription right if the waiver is approved by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

5.4 To the extent permitted by the Shareholders' Agreements, the Company may redeem its own shares.

5.5 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

5.6 The shares of the Company are in registered form.

5.7 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

5.8 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 6. Register of shares - Transfer of shares.**

6.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

6.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.3 The shares are freely transferable among shareholders, subject to any Shareholders' Agreements.

6.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders with the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital, which approval will be subject to and given in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreements. Any transfer in violation of such rules shall be invalid vis-à-vis the Company.

6.5 Any transfer of shares shall be subject to any Shareholders' Agreements and become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 7. Collective decisions of the shareholders.**

7.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association, including in particular, but not limited to, the issue of shares, liquidation of the Company, approval of annual accounts, mergers and demergers and the appointment of managers and auditors.

7.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which it owns.

7.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast its vote in writing.

#### **Art. 8. General meetings of shareholders.**

8.1 Meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

8.2 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

#### **Art. 9. Majorities.**

9.1 Each shareholder is entitled to as many votes as it holds shares.

9.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

9.3 The following decisions require the prior unanimous approval of shareholders prior to any action taken by the board of managers:

9.3.1 the guarantee, the granting of security (including the pledge of securities), the granting of loans or otherwise providing assistance to the companies in which the Company holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company;

9.3.2 the raising of funds, including through borrowing in any form or issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally the issuance of securities of any type (except by way of public offering); and

9.3.3 the issuance of a request by the Company to its shareholders for a capital contribution (except as otherwise provided in the Shareholders' Agreements).

9.4 The following decisions shall require the unanimous approval of all shareholders:

9.4.1 changing the business purpose of the Company;

9.4.2 the merger or consolidation of the Company with another person in which the Company is not the surviving person;

9.4.3 the sale of all or substantially all of the Company's assets;

9.4.4 any change or modification to the Company's articles of association or the creation, modification, or retirement of any class of the Company's shares that, in either case, would adversely affect in any material respect the interests of one or more of the Company's shareholders; and

9.4.5 the change of nationality of the Company.

## D. Management

### Art. 10. Composition and powers of the board of managers.

10.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of (i) two (2) A managers (individually an "A Manager" and collectively the "A Managers"), (ii) one (1) B manager (individually a "B Manager" and collectively the "B Managers") and (iii) two (2) C managers (individually a "C Manager" and collectively the "C Managers") or any multiple thereof always respecting the ratio of two (2) A Managers, one (1) B Manager and two (2) C Managers.

10.2 Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Manager and/or the C Managers, depending on the context and as applicable.

10.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these articles of association to the general meeting of shareholders or, to the extent permitted by the Law, any Shareholders' Agreements.

### Art. 11. Appointment, removal and term of office of managers.

11.1 The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office.

11.2 The A Managers shall be elected from a list of candidates proposed by the A Shareholders, the B Managers shall be elected from a list of candidates proposed by the B Shareholders and the C Managers shall be elected from a list of candidates proposed by the C Shareholders. The list of candidates proposed by each class of shareholders shall be determined by a simple majority vote of the shareholders of that class of shares.

11.3 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of shareholders representing more than half of the Company's share capital. Unless a manager resigns, dies, retires or is removed in accordance with these articles of association and any Shareholders' Agreement, each manager will hold office until a successor has been duly appointed pursuant to this Article 11 and any Shareholders' Agreement.

11.4 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) A Manager and by one (1) C Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signature power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## E. Audit and supervision

### Art. 12. Auditor(s).

12.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

12.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

12.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision of all operations of the Company.

12.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the requirement of internal auditor(s) under article 13.1 will not apply.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 13. Financial year.** The financial year of the Company shall mean the twelve-month period beginning on the first of June of each year and ending on the thirty-first of May of the following year.

### Art. 14. Annual accounts and allocation of profits.

14.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

14.2 The board of managers shall keep or cause to be kept books of accounts and financial statements which may be examined at any time by the shareholders of the Company in accordance with the provisions of the Law and any Shareholders' Agreements.

14.3 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.4 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

14.5 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

14.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used and permit distributions and carry forward of profits in accordance with the Law, these articles of association and any Shareholders' Agreements.

14.7 Distributions shall every year be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company, subject to the provisions of any Shareholders' Agreements. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law, these articles of association, any Shareholders' Agreements or any other contract do not allow to be distributed.

#### **Art. 15. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

15.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The payment of interim dividends shall respect the provisions of these articles of association.

15.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law, these articles of association and subject to any Shareholders' Agreements or other contractual restrictions.

### **G. Liquidation**

**Art. 16. Liquidation.** The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them, subject to the provisions of any Shareholders' Agreements.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 17. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any Shareholders' Agreements, such Shareholders' Agreements shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

#### *Sixth resolution*

The general meeting of shareholders appoints Mr Fabrice Michel Gilles Mas, born on 24 April 1979 in Meaux, France and with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Ms Martha Sofia Caballero Elizondo, born on 12 November 1981 in Nuevo León, Mexico and with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as C managers of the Company.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at seven thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mai.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1) Cargill, Incorporated, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amé-

rique, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro d'enregistrement 0286124, détentrice de soixante-seize millions quatre cent soixante mille huit cent quatre-vingt-cinq (76.460.885) parts sociales de catégorie A de la Société (telle que définie ci-dessous),

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minneapolis (Minnesota), le 20 mai 2014, et

2) CHS Inc., une société coopérative existant selon les lois de l'Etat du Minnesota, ayant son siège social au 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, Minnesota 55077, détentrice de vingt-quatre millions cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-trois (24.145.543) parts sociales de catégorie B de la Société (telle que définie ci-dessous),

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à St Paul (Minnesota), le 20 mai 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés et représentent l'intégralité du capital social de HM Luxembourg (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.605, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 878, le 12 avril 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 mai 2014, pas encore publié.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation de (i) ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, en tant que nouvel associé de la Société.

2. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales de la Société qui seront dénommées les «parts sociales de catégorie C».

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent millions six cent six mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 100.606.428) à deux cent neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 209.684.884) par l'émission de cent neuf millions soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-six (109.078.456) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

4. Modification de la dénomination de la Société en Ardent Mills S.à r.l.

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

6. Nomination de M. Fabrice Michel Gilles Mas et Mme Martha Sofia Caballero Elizondo en tant que gérants de catégorie C de la Société.

7. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conformité avec l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, l'assemblée générale des associés accepte ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, en tant que nouvel associé de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales de la Société qui seront dénommées les «parts sociales de catégorie C».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent neuf millions soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-six dollars américains (USD 109.078.456) pour le porter de son montant actuel de cent millions six cent six mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 100.606.428) à deux cent neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 209.684.884) par l'émis-

sion de cent neuf millions soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-six (109.078.456) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les cent neuf millions soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-six (109.078.456) nouvelles parts sociales de catégorie C émises ont été souscrites et intégralement libérées par ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de deux cent six millions trois cent trente-six mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 206.336.199) par un apport en nature consistant en dix-huit mille (18.000) parts sociales de ConAgra Netherlands Holdings B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, à l'adresse Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 24304096, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport de ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., susmentionnée, a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de deux cent six millions trois cent trente-six mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 206.336.199) consiste en cent neuf millions soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-six dollars américains (USD 109.078.456) pour le capital social et quatre-vingt-dix-sept millions deux cent cinquante-sept mille sept cent quarante-six dollars américains (USD 97.257.746) pour la prime d'émission.

Par la suite, ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., susmentionnée, ici représentée par Mme Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 mai 2014, se joint à l'assemblée générale des associés de la Société et décide avec les autres associés les points suivants figurant à l'ordre du jour.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier la dénomination de la Société en «Ardent Mills S.à r.l.».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés décide la modification et refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ardent Mills S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts et tout pacte d'associés qui pourrait exister, le cas échéant, entre les associés et/ou leurs filiales, tel que ce contrat serait modifié ou remplacé, le cas échéant (chacun étant désigné ci-après «Pacte d'Associés»).

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères qui sont directement ou indirectement actives dans le Domaine d'Activité de la Société (tel que défini ci-après) et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés (comprenant les gages sur les sûretés), accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut agir en tant qu'associé ou actionnaire avec une responsabilité limitée ou illimitée pour les dettes et obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans motif par une décision unanime des associés.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, ce dernier pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Parts sociales et capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 209.684.884) représentés par soixante-seize millions quatre cent soixante mille huit cent quatre-vingt-cinq (76.460.885) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A», leurs détenteurs étant dénommés les «Associés A») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et par vingt-quatre millions cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-trois (24.145.543) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B», leurs détenteurs étant dénommés les «Associés B») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et par cent neuf millions soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-six (109.078.456) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C», leurs détenteurs étant dénommés les «Associés C») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Toute référence faite aux «parts sociales» s'entend comme une référence aux Parts Sociales de Classe A, aux Parts Sociales de Classe B ou aux Parts Sociales de Classe C selon le contexte et le cas échéant. La même interprétation s'applique pour toute référence faite aux «associés» de la Société.

5.3 Sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Associés, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision prise à la majorité des associés de la Société représentant les trois-quarts (3/4) du capital social. En cas d'augmentation du capital social, les associés disposent d'un droit préférentiel de souscription proportionnel aux parts sociales détenus préalablement dans la Société. Les associés peuvent renoncer à ce droit préférentiel de souscription si la renonciation est approuvée par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

5.4 Dans la mesure permis par le Pacte d'Associés, la Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

5.6 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

5.7 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

5.8 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 6. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

6.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition aux fins de consultation par chaque associé. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Associés.

6.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social et à condition que cet agrément soit donné conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés. Tout transfert effectué en violation de ces dispositions sera inopposable vis-à-vis de la Société.

6.5 Toute cession de parts sociales est soumise aux stipulations de tout Pacte d'Associés et est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 7. Décisions collectives des associés.**

7.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts, comprenant en particulier, mais pas exclusivement, l'émission de parts sociales, la liquidation de la Société, l'approbation des comptes annuels, la fusion et la scission et la nomination des gérants et des commissaires/réviseurs d'entreprises agréés.

7.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

7.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

#### **Art. 8. Assemblées générales des associés.**

8.1 Les assemblées générales d'associés sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

8.2 Un associé peut agir lors de toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associée ou non, comme son mandataire, par un document écrit et signé, transmis par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration en constituant une preuve suffisante. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

#### **Art. 9. Majorités.**

9.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

9.2 Sous réserve d'une majorité plus élevée prévue par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

9.3 Les décisions suivantes requièrent l'approbation unanime préalable de tous les associés avant toute décision du conseil de gérance:

9.3.1 la garantie, l'octroi de sûretés (y compris le nantissement de valeurs mobilières), l'octroi de prêts ou l'assistance à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit quelconque ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;

9.3.2 la levée de fonds, notamment par des emprunts sous toute forme ou par l'émission de tout type de billets à ordre, de sûretés ou instruments de dette, d'obligations garanties ou non garanties et généralement l'émission de valeurs mobilières de tout type (sauf par voie d'appel public à l'épargne).

9.3.3 l'émission d'une demande d'apport en capital par la Société à ses associés (sauf stipulation contraire du Pacte d'Associés).

9.4 Les décisions suivantes requièrent l'approbation unanime de tous les associés:

9.4.1 un changement de l'objet social de la Société;

9.4.2 une fusion ou regroupement de la Société avec une autre entité dans laquelle la Société n'est pas l'entité survivante;

9.4.3. la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société;

9.4.4 tout changement ou toute modification des statuts de la Société ou la création, la modification ou le retrait d'une catégorie de parts sociales qui, dans tous les cas, aurait un impact significatif sur la participation de l'un ou de plusieurs associés; et

9.4.5 le changement de la nationalité de la société.

### **D. Gérance**

#### **Art. 10. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 La Société est gérée un conseil de gérance composé d'au moins (i) deux (2) gérants A (chacun un «Gérant A» et collectivement les «Gérants A»), (ii) un (1) gérant B (chacun un «Gérant B» et collectivement les «Gérants B») et (iii) deux (2) gérants C (chacun un «Gérant C» et collectivement les «Gérants C») ou tout autre multiple qui respecterait toujours le ratio de deux (2) Gérants A, un (1) Gérant B et deux (2) Gérants C.

10.2 Toute référence faite aux «gérants» s'entend comme une référence à un Gérant A et/ou un Gérant B et/ou un Gérant C selon le contexte et le cas échéant.

10.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi, par les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou, dans la mesure permise par la Loi, par tout Pacte d'Associés.

#### **Art. 11. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

11.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat.

11.2 Les Gérants A seront élus parmi une liste de candidats proposés par les Associés A, les Gérants B sont élus parmi une liste de candidats proposés par les Associés B et les Gérants C sont élus parmi une liste de candidats proposés par les Associés C. La liste des candidats proposés par chaque catégorie d'associés doit être déterminée par un vote à la majorité simple des associés de cette catégorie de parts sociales.

11.3 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Excepté en cas de démission, décès, retraite ou révocation dans le respect des présents statuts et de tout Pacte d'Associés, chaque gérant restera en fonction jusqu'à un successeur ait été régulièrement nommé dans le respect de l'article 11 des présents statuts et des stipulations de tout Pacte d'Associés.

11.4 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

### Art. 12. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

12.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

12.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés.

12.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

12.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'exigence d'un commissaire visée à l'article 13.1 ne s'appliquera pas.

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société désigne la période de douze mois qui commence le premier juin de chaque année et se termine le trente-et-un mai de l'année suivante.

### Art. 14. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

14.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

14.2 Le conseil de gérance doit tenir ou faire tenir des livres de comptes et des états financiers qui pourront être examinés à tout moment par les associés de la Société conformément aux dispositions de la Loi et de tout Pacte d'Associés.

14.3 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de cette réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.4 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

14.5 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

14.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi, aux présents statuts et tout Pacte d'Associés.

14.7 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société, sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés. Le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi, les présents statuts, tout Pacte d'Associés ou tout autre disposition contractuelle interdisent la distribution.

### Art. 15. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

15.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le paiement des acomptes sur dividendes doit respecter les stipulations des présents statuts.

15.2 Toute prime d'émission ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi, des présents statuts, de tout Pacte d'Associés ou de toutes autres restrictions contractuelles.

## G. Liquidation

**Art. 16. Liquidation.** Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 17. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi, telle que modifiée. Lorsqu'un point contenu dans les présents articles contredit les dispositions de tout Pacte d'Associés, ledit Pacte d'Associé prévaut entre les parties et dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer M. Fabrice Michel Gilles Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Mme Martha Sofia Caballero Elizondo, né le 12 novembre 1981 à Nuevo León, Mexique, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants de catégorie C de la Société.

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.L. GIREAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2014. Relation: EAC/2014/7754. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014085465/598.

(140101164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**Covéa Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.590.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 3 juin 2014*

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bernard DURAND de son mandat d'administrateur à effet du 26 novembre 2013.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de dix à neuf.

*Septième résolution*

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

FIDEWA-CLAR S.A.

2-4 rue du Château d'Eau

L-3364 Leudelange

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

*Huitième résolution*

L'assemblée prend acte des changements d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Romain ROSSETTI, demeurant professionnellement au 41, rue du Puits Romain, Atrium Business Park L-8070 Bertrange;

Monsieur Jean FLEURY, demeurant au 5, rue d'Agatha F-34970 Lattes;

Monsieur Patrice FORGET, demeurant professionnellement au 11, place des cinq martyrs du Lycée Buffon F-75014 Paris.

*Pour la société Covéa Lux*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014083584/30.

(140099084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**4SQ International Société Anonyme, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 148.184.

Hiermit kündige ich unser Mandat als Kommissar der 4SQ INTERNATIONAL, Société Anonyme (R.C.S. Luxembourg B148184) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 16/06/2014.

Voegele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2014084258/12.

(140098852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Madison Point Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 187.914.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of June,

Before me, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Madison Point Partnership, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman-Islands, with its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the register of limited partnerships of Cayman-Islands under number MC-75015,

represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, with business address in Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

**Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Madison Point Holdings S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Niederanven. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Niederanven.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twenty five thousand euros (EUR 25,000.-), divided into twenty five thousand (25,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-).

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

## Part III. Management, The board of managers and auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single

Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be reappointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.00 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

### Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

### Part VI. Dissolution and liquidation

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

### Part VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

#### *Subscription and Payment*

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash twenty five thousand (25,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-)

*Transitional Provision*

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2014.

*Extraordinary general meeting*

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at four (4) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

*Class A Managers:*

- Ms Sally Dee Fassler, born in New York, United States of America, on 9 May 1973, with her professional address at John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, United States of America; and
- Mr Ranesh Ramanathan, born in Singapore, on 11 July 1972, with his professional address at John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, United States of America.

*Class B Manager:*

- Ms Grindale Gamboa, born in the Philippines, on 24 January 1987, with her professional address at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms Myleen Basilio, born in the Philippines, on 01 October 1981, with her professional address at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this deed has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix juin,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madison Point Partnership LP, une société en commandite constituée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman enregistrée auprès du Registre des Îles Cayman sous le numéro MC-75015,

représentée par Mme Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'elle déclare constituer:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Madison Point Holdings S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Niederanven. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par

les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 10h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (1.100,-)

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

#### *Gérants de Catégorie A:*

- Mme Sally Dee Fassler, née à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 9 mai 1973, ayant son adresse professionnelle à John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique; et

- M Ranesh Ramanathan, né à Singapour, le 11 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle à John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique.

#### *Gérants de Catégorie B:*

- Mme Grindale Gamboa, né aux Philippines, le 24 janvier 1987, ayant son adresse professionnelle à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg; et

- Mme Myleen Basilio, née aux Philippines, le 1 octobre 1981, ayant son adresse professionnelle à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg;

2) Fixation du siège social de la Société à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27028. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014087121/588.

(140103570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.